



Déclaration liminaire devant Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes

Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 2 mai 2017

Introduction

Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui alors que vous examinez la présentation budgétaire du Commissariat dans le cadre du Budget principal des dépenses 2017-2018.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Sandy Tremblay, directrice de la Gestion corporative.

Je vais d'abord vous décrire brièvement comment j'ai organisé le Commissariat et ses activités afin de remplir mon mandat, qui consiste à appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts*, qui touche quelque 2 250 titulaires de charge publique, ainsi que le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*.

Je vais ensuite passer en revue nos besoins budgétaires antérieurs en faisant référence à certaines de nos activités de l'année dernière, ainsi qu'au cadre de gestion interne que j'ai mis en place pour que les fonds publics soient utilisés dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

Dans ce contexte, je parlerai ensuite de nos besoins budgétaires actuels.

Organisation et opérations

Le Commissariat mène un éventail d'activités pour m'aider à appliquer la Loi et le Code des députés. Je l'ai structuré en cinq divisions.

Nous fournissons des conseils confidentiels aux députés et aux titulaires de charge publique; examinons leurs rapports confidentiels; conservons ces données dans des dossiers internes; et administrons un système de déclaration publique. Ces activités relèvent de la division de Conseils et conformité. C'est notre plus grande division, ce qui témoigne de mon objectif premier d'aider les députés et les titulaires de charge publique à respecter leurs obligations au moyen d'éducation et de conseils. Au cours de l'exercice 2016-2017, en plus des processus de conformité initiale pour

les 315 nouveaux titulaires de charge publique principaux et quelque 200 députés, les conseillers du Commissariat ont eu près de 2 400 communications avec des députés et des titulaires de charge publique.

Nous organisons également des activités d'éducation et de sensibilisation, en plus de nous occuper des communications publiques et des relations avec les médias. Ces activités relèvent de la division de Communications, sensibilisation et planification, qui participe également à l'élaboration des politiques, à la compilation des recherches et à la coordination des interactions du Commissariat avec le Parlement et les organisations externes.

Bien que le travail du Commissariat soit axé sur la prévention, nous menons également des enquêtes sur les contraventions possibles à la Loi et au Code des députés. C'est d'ailleurs la division des Enquêtes qui en est responsable. De son côté, la division des Services juridiques apporte également une contribution essentielle aux études et aux enquêtes, en plus de fournir des conseils juridiques stratégiques sur toutes les facettes de notre travail.

Depuis ma dernière comparution devant le Comité, j'ai publié quatre rapports d'étude. Deux études et une enquête sont en cours, et une étude est suspendue. Nous avons traité 45 dossiers d'enquête au cours du dernier exercice financier et il ne nous restait aucune évaluation de dossier à effectuer à la fin de l'exercice financier.

Un autre de nos domaines d'activité se rapporte aux structures, aux processus et aux services administratifs nécessaires au fonctionnement de l'organisation. La division de la Gestion corporative chapeaute l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion interne, ainsi que la prestation de services et de conseils entourant les ressources humaines, les finances, les technologies de l'information, la gestion de l'information et la gestion des installations du Commissariat. La division gère également les ententes sur les services conclues avec nos collaborateurs externes.

Le soutien administratif et logistique général de toutes ces activités relève de ma petite équipe au sein du Bureau de la commissaire.

Ressources humaines

Le Commissariat compte un total de 50 postes dotés pour une période indéterminée, dont deux sont actuellement vacants.

L'an dernier, j'ai diminué ma petite équipe de gestion d'un poste, et cette équipe comprend maintenant seulement quatre cadres supérieurs. De plus, deux nouveaux postes ont été ajoutés au Commissariat pour nous permettre d'assumer à l'interne les fonctions relatives à la rémunération et à la gestion financière. C'était auparavant Services publics et Approvisionnement Canada, de même que la Bibliothèque du Parlement qui fournissaient ces services dans le cadre d'ententes de services. Nous continuons à faire appel à la Chambre des communes pour nos services de gestion de l'information et de technologies de l'information. Nous externalisons d'autres services pour

réduire les coûts s'il y a lieu, tels que la classification, les services de commissionnaires, le programme d'aide aux employés et à leur famille et la vérification.

En tant que haute fonctionnaire de la Chambre des communes, mon indépendance à l'égard du gouvernement en place est assurée de plusieurs façons, notamment par mon statut d'employeur distinct. Puisque le Commissariat est une entité du Parlement, il n'est généralement assujéti ni aux lois régissant l'administration de la fonction publique ni aux politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor. J'ai toutefois pris des mesures pour que nous respections autant que possible les principes de la fonction publique et du Parlement concernant la dotation et d'autres aspects de la gestion des ressources.

Initiatives de la gestion

Au cours du dernier exercice, en plus de renforcer nos capacités internes en matière de rémunération et de gestion financière, le Commissariat a renforcé son cadre de gestion interne grâce à diverses mesures.

Par exemple, nous avons pris des mesures pour améliorer notre organisation et notre gestion des documents électroniques, mis en place un programme de sécurité plus complet, et fait l'acquisition d'un système de vidéoconférence pour nous permettre de mener des entrevues à distance dans le cadre de nos études et de nos enquêtes.

Nous avons également conclu une nouvelle entente avec l'École de la fonction publique du Canada qui offre un vaste éventail de possibilités d'apprentissage à nos employés. Lorsque nous avons été obligés d'utiliser un nouveau logiciel de gestion de contenu pour notre site intranet, nous avons profité de l'occasion pour nous réorganiser et élargir la portée de cet outil de communication interne.

Durant le présent exercice, tout en continuant nos activités quotidiennes visant à appliquer efficacement la Loi et le Code des députés, nous poursuivrons les initiatives lancées récemment dans divers domaines d'activité. Ces initiatives comprennent une importante mise à niveau de notre système de gestion des cas, ainsi que le remplacement de nos systèmes financiers et de gestion des ressources humaines.

Besoins budgétaires antérieurs

Le commissariat a vu le jour en juillet 2007, et il a maintenu un budget de fonctionnement annuel de 7,1 millions de dollars au cours de ses cinq premières années de fonctionnement, et ce, sans augmentations. Pendant les sixièmes et septièmes exercices, j'ai même pu légèrement réduire le budget global du Commissariat.

Au cours des deux dernières années, j'ai demandé et obtenu un léger ajustement à la hausse pour couvrir l'augmentation des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont établies par le Conseil du Trésor. En 2016-2017, le Commissariat a donc reçu un budget de fonctionnement de 6,97 millions de dollars.

Même en tenant compte de ces variations, nous avons rendu chaque année des fonds excédentaires au Trésor fédéral. Notre excédent estimatif pour l'exercice 2016-2017 est de l'ordre de 600 000 \$.

J'ai toujours prévu une réserve afin que le Commissariat puisse répondre à des circonstances exceptionnelles qui pourraient avoir une grande incidence sur notre charge de travail. La réserve vise également à couvrir des projets des TI associés, par exemple, au site Web du Commissariat, à la base de données de gestion des clients, au registre public et à notre intranet.

Besoins budgétaires pour l'exercice 2017-2018

Cette année, je demande un budget de 6,9 millions de dollars.

Il s'agit d'une légère baisse par rapport aux 6,97 millions de dollars que le Commissariat a reçus l'année dernière. Cette diminution est attribuable à la réduction des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. La contribution de l'employeur est passée de 16,8 % à 15,7 %, en conformité avec le pourcentage fixé par le Conseil du Trésor.

J'ai prévu une réserve de 400 000 \$ pour l'exercice 2017-2018, tout comme l'année dernière.

Compte tenu de la nature de mon mandat, les salaires demeurent de loin nos dépenses budgétaires les plus importantes. Nos dépenses non salariales sont principalement liées aux coûts habituels du fonctionnement d'un bureau, et aux coûts des services externalisés.

Conclusion

Je remercie encore les membres du Comité de m'avoir invitée à discuter des besoins budgétaires du Commissariat et je dirige leur attention sur la disponibilité de renseignements financiers et autres renseignements détaillés sur le site Web du Commissariat ainsi que dans mes rapports annuels.

Voilà qui met fin à ma déclaration liminaire. Je serai heureuse de répondre à vos questions.